



PROGRAMME DE FORMATION

Promotion et immobilier neuf

Les objectifs de la formation sont:

- Apprendre en détail les responsabilités contractuelles et délictuelles des constructeurs.
- Maîtriser l'intégralité du cadre juridique dans les situations de d'opération de construction
- Connaître La notion de risque en assurance construction.
- Connaître les assurances garanties des ouvrages pour les risques avant et après la réception des travaux
- Savoir gérer les risques
- Comprendre les enjeux d'une opération de construction
- Appréhender le rôle des différents acteurs de l'opération de construction
- Repérer les risques contentieux engendrés par les opérations de constructions
- Connaître les différents sinistres qui peuvent toucher un bâtiment
- Connaître les réglementations spécifiques autour de la construction du bâtiment
- Connaître les différents axes possibles d'amélioration de la qualité d'une construction

Publics visé : Salarié ou agent commercial d'une agence immobilière

Pré-requis : Aucun



Moyens Pédagogiques:

Moyens pédagogiques : support de cours PDF,,Plateforme en ligne , Échange avec le formateur

Moyens techniques : Ordinateur, Cours

Les compétences et les qualifications des personnes chargées d'assister le(s) bénéficiaire(s): Le référent pédagogique est la personne chargée de suivre l'apprenant, de l'assister dans son parcours. Il est un guide dans le processus d'enseignement et d'apprentissage personnalisés. Il joue un rôle moteur dans la formation. La qualité du suivi participe au maintien de la motivation de l'apprenant et permet de pallier d'éventuelles difficultés rencontrées par l'apprenant.

Référent pédagogique et technique : ALEXANDRE Hugo

hugo@groupe-academy.com

01 89 70 66 98

Délai de réponse: sous 48 heures

Horaires: Du Lundi au Vendredi de 9h00 à 19h00

Evaluation:

Suivi de l'exécution : Le candidat sera évalué par un QCM puis une Attestation d'assiduité sera signées

Sanction : Une Attestation de formation lui sera délivrée

Évaluations qui jalonnent ou concluent l'action de formation : Quiz

Durée et modalités de déroulement:

Durée totale de la formation : 25 heures

Rythme : en continue

Modalité de déroulement : Elearning

Délai d'accès: Sous 48 heures

L'ACADEMY

37 Rue Collange 92300 Levallois Perret

Siret : 918 560 970 00025 – Naf : 8559A

SASU au capital de 1000 €

Déclaration d'activité enregistré sous le numéro 11922668292 auprès du préfet de la région Ile de France



Accessibilité:

Nos formations sont accessibles aux personnes en situation de handicap.

Pour tout besoin d'adaptation spécifique (rythme, supports, aménagement des modalités pédagogiques), merci de contacter notre référent handicap (OHAYON Gabriel) à l'adresse suivante: handicap@groupe-academy.com

Détail du programme de formation:

PARTIE 1 : RESPONSABILITE DES CONSTRUCTEURS

Module 1 : LE CADRE JURIDIQUE D'UNE OPÉRATION DE CONSTRUCTION

- Quelques définitions
- La distinction entre l'ouvrage de bâtiments et l'ouvrage de génie civil avant le 8 juin 2005
- La définition par référence aux techniques de Bâtiment
- Les éléments composant l'ouvrage
- Les travaux neufs sur un ouvrage existant
- Quiz intermédiaire

Module 2 : LES INTERVENANTS DANS UN PROJET DE CONSTRUCTION

- Le maître d'ouvrage
- Les constructeurs d'un ouvrage
- Les constructeurs concepteurs
- Les constructeurs entrepreneurs
- Les intervenants spécifiques
- Le constructeur de maisons individuelles

L'ACADEMY

37 Rue Collange 92300 Levallois Perret

Siret : 918 560 970 00025 – Naf : 8559A

SASU au capital de 1000 €

Déclaration d'activité enregistré sous le numéro 11922668292 auprès du préfet de la région Ile de France



- Quiz intermédiaire

Module 3 : LE CONSTRUCTEUR DE MAISONS INDIVIDUELLES

- Les contrats de l'opération de construction
- Les contrats de louage d'ouvrage
- Les contrats de sous-traitance
- Le contrat de vente d'immeuble à construire
- Les contrats de promotion immobilière
- Quiz intermédiaire

Module 4 : LA RESPONSABILITÉ CONTRACTUELLE ET DÉLICTUELLE DES CONSTRUCTEURS

- La responsabilité avant la réception des travaux
- La responsabilité après la réception des travaux
- Quiz intermédiaire

Module 5 : LA RESPONSABILITÉ DÉCENNALE

- La responsabilité décennale
- Quiz intermédiaire

Module 6 : LES GARANTIES LÉGALES

- La garantie de parfait achèvement
- La garantie biennal
- La garantie décennale
- Quiz intermédiaire

Module 7 : LA RÉCEPTION DU CHANTIER

- La réception légale

L'ACADEMY

37 Rue Collange 92300 Levallois Perret

Siret : 918 560 970 00025 – Naf : 8559A

SASU au capital de 1000 €

Déclaration d'activité enregistré sous le numéro 11922668292 auprès du préfet de la région Ile de France



- La réception avec réserves
- Quiz intermédiaire

PARTIE 2 : LES ASSURANCES CONSTRUCTIONS

Module 1 : LA NOTION DE RISQUE EN ASSURANCE

- Un marché en évolution
- Le besoin de prévention
- Quiz intermédiaire

Module 2 : LA POLICE TOUT RISQUE CHANTIER

- Avant la réception des travaux
- Un contrat sur mesure
- La gestion du risque
- Quiz intermédiaire

Module 3 : LA POLICE DOMMAGES-OUVRAGES

- La police dommages-ouvrages : l'assurance du maître d'ouvrage
- La souscription du constat : l'étude du risque
- La souscription du constat : les garanties
- La gestion du sinistre
- Quiz intermédiaire

Module 4 : LE CONTRAT EN RESPONSABILITÉ DÉCENNALE DES CONSTRUCTEURS

- L'assurance des constructeur
- La souscription du contrat
- La gestion du sinistre
- Quiz intermédiaire



Module 5 : LES AUTRES ASSURANCES DES PROFESSIONNELS DE LA CONSTRUCTIONS

- La police unique du chantier
- L'assurance constructeur non-réalisateur (CNR)
- L'assurance des engins de chantier
- L'assurance RCMO pour les maîtres d'ouvrage
- Quiz intermédiaire

PARTIE 3 : OPERATION CONSTRUCTION

Module 1 : LES ACTEURS D'UNE OPÉRATION DE CONSTRUCTION

- Qui est le maître d'ouvrage ?
- Quels sont les critères d'identification du maître d'ouvrage
- Y a-t-il des rôles similaires à celui du maître d'ouvrage ?
- Le promoteur immobilier
- Les constructeurs
- Les fabricants et fournisseurs
- Les entreprises d'exécution
- Les contrôleurs
- La notion juridique de « constructeur »
- Les auto-constructeurs
- Quiz intermédiaire

Module 2 : LES MARCHÉS PRIVÉS DE TRAVAUX

- Le contrat d'entreprise
- Le contrat de sous-traitance
- Quiz intermédiaire

Module 3 : LES DIFFÉRENTS CONTRATS DE CONSTRUCTION

- La vente d'immeuble à construire (La VEFA) – Partie 1
- Le contrat de promotion immobilière

L'ACADEMY
37 Rue Collange 92300 Levallois Perret
Siret : 918 560 970 00025 – Naf : 8559A
SASU au capital de 1000 €

Déclaration d'activité enregistré sous le numéro 11922668292 auprès du préfet de la région Ile de France



- Le Contrat de construction de Maison Individuelle (CCMI)
- Le Contrat de maîtrise d'ouvrage délégué
- Quiz intermédiaire

Module 4 : LES GARANTIES LÉGALES DES CONSTRUCTEUR

- La garantie de parfait achèvement
- La garantie biennale (Garantie de bon fonctionnement des équipements)
- La garantie décennale (ou Garantie des vices cachés)
- La responsabilité du fait des dommages intermédiaires
- Le recours en garantie du vendeur contre le constructeur
- Quiz intermédiaire

Module 5 : LES OBLIGATIONS D'ASSURANCE LORS D'UNE OPÉRATION DE CONSTRUCTION

- Les responsabilités des constructeurs
- L'assurance responsabilité civile décennale
- Les assurances construction facultatives de responsabilité civile après réception
- Les assurances construction de responsabilité civile avant ou après réception des travaux
- Les assurances de dommages en cours de chantier
- Quiz intermédiaire

PARTIE 4 : PATHOLOGIE GENERALE DU BATIMENT, DIAGNOSTIC, REMÈDES ET PRÉVENTION

Module 1 : LES PRINCIPES GÉNÉRAUX DE LA PATHOLOGIE DE BÂTIMENT

Sous-module 1 : Pathologie et qualité

- Attentes de la maîtrise d'ouvrage

L'ACADEMY
37 Rue Collange 92300 Levallois Perret
Siret : 918 560 970 00025 – Naf : 8559A
SASU au capital de 1000 €

Déclaration d'activité enregistré sous le numéro 11922668292 auprès du préfet de la région Ile de France



- Conséquences de ces attentes diverses
- Aspects techniques et juridiques
- Performances : les bureaux d'études
- Les délais et les prix
- L'exploitation : durabilité et entretien
- Quiz intermédiaire

Sous-module 2 : Maîtrise d'œuvre et entreprise

- Maîtrise d'œuvre
- Entreprise
- Quiz intermédiaire

Sous-module 3 : La loi Spinetta et les assurances

- La loi Spinetta et ses grands principes
- L'application de la loi Spinetta
- Assurances
- Quiz intermédiaire

Sous-module 4 : Les différentes réglementations autour de la construction

- Contrôle technique
- Quiz intermédiaire

Sous-module 5 : Certification et qualification

- Certification et qualification
- Quiz intermédiaire

Sous-module 6 : Règles de construction

L'ACADEMY
37 Rue Collange 92300 Levallois Perret
Siret : 918 560 970 00025 – Naf : 8559A
SASU au capital de 1000 €

Déclaration d'activité enregistré sous le numéro 11922668292 auprès du préfet de la région Ile de France



- Règles de construction
- Quiz intermédiaire

Sous-module 7 : Agence qualité construction

- Agence Qualité Construction (AQC)
- Quiz intermédiaire

Sous-module 8 : Responsabilité

- Responsabilité des constructeurs
- Quiz intermédiaire

Module 2 : DONNEES GENERALES SUR LA PATHOLOGIE DU BÂTIMENT

Sous-module 1 : Types de sinistres

- Les sinistres courants
- Les sinistres sériels
- Les sinistres de deuxième génération et les grands sinistres
- La responsabilité de l'entreprise
- Quiz intermédiaire

Sous-module 2 : Origine des désordres

- Quatre grandes causes de désordre
- Notion de force majeure
- Aperçu des règles en vigueur
- Quiz intermédiaire



Module 3 : SINISTRE COURANT

- Généralités sur les sinistres courants

Sous-module 1 : Béton armé

- La fissuration de retrait du béton
- Le fluage du béton armé
- La corrosion des armatures du béton armé
- Quiz intermédiaire

Sous-module 2 : Relation sol-bâtiment

- Les fondations superficielles
- Le dallage
- Les infiltrations en sous-sol
- Quiz intermédiaire

Sous-module 3 : Murs et enduits

- La maçonnerie
- Le soutènement
- L'enduit de façade
- La répartition des façades fissurées
- Quiz intermédiaire

Sous-module 4 : Éléments de façade

- Le revêtement plastique épais et le revêtement souple d'imperméabilité
- L'isolation thermique par l'extérieur
- Le revêtement collé
- Les menuiseries extérieures
- Quiz intermédiaire



Sous-module 5 : Bois dans la construction

- Le bois dans la construction
- Quiz intermédiaire

Sous-module 6 : Couverture

- Les plaques en fibrociment
- Les bacs en acier
- Les tuiles de terre cuite
- Les tuiles en béton
- Les ardoises
- L'étanchéité
- Quiz intermédiaire

Sous-module 7 : Revêtements intérieurs et cloisons

- Les chapes
- Le carrelage
- Le sol souple
- Les plaques de plâtre
- Le coin douche
- Quiz intermédiaire

Sous-module 8 : Condensation

- La condensation
- Quiz intermédiaire

Sous-module 9 : Panneaux photovoltaïques

- Les panneaux photovoltaïques
- Quiz intermédiaire



Module 4 : AUTRES SINISTRES

- Erreur sans désordre
- Le non-respect du planning
- Les sinistres de deuxième génération
- Les sinistres sériels
- Les sinistres en cours de chantier
- Quiz intermédiaire

Module 5 : AMÉLIORATION DE LA QUALITÉ DE LA CONSTRUCTION

- Les progrès déjà réalisés
- Les axes possibles aux progrès
- Pour une démarche qualité
- Quiz intermédiaire